

MAISON DU PÈRE

Rapport financier

31 août 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 16
Renseignements complémentaires	
Annexe A – Subventions	17
Annexe B – Résultats par secteurs d'activité	18 - 19

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la
MAISON DU PÈRE,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **MAISON DU PÈRE** (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 août 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 1

Montréal, Québec
Le 21 novembre 2023

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119340

Résultats

Exercice clos le 31 août	2023	2022
Produits		
Subventions (annexe A)	2 749 513 \$	2 804 040 \$
Dons et contributions	255 000	25 000
Droits reçus des résidents et des participants	843 807	769 089
Autres	248 880	218 801
Contribution de la Fondation J.A. De Sève	200 000	250 000
	<u>4 297 200</u>	<u>4 066 930</u>
Charges directes		
Salaires et charges sociales	4 732 218	3 948 920
Service alimentaire direct	755 567	676 789
Frais de fonctionnement	238 081	355 282
Frais des immeubles	289 896	308 801
Intérêts sur la dette à long terme	75 133	80 447
Amortissement	232 700	237 490
Total des charges directes	<u>6 323 595</u>	<u>5 607 729</u>
Charges indirectes		
Charges générales d'opération	1 297 263	1 157 577
Charges générales d'administration	1 538 650	1 421 682
Total des charges indirectes	<u>2 835 913</u>	<u>2 579 259</u>
Excédent des charges avant la contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	(4 862 308)	(4 120 058)
Contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE*	<u>5 050 000</u>	<u>4 100 000</u>
Excédent des produits (charges)	187 692 \$	(20 058)\$
Total des produits	<u>9 710 313 \$</u>	<u>8 514 043 \$</u>
Total des charges	<u>9 522 621</u>	<u>8 534 101</u>
Excédent des produits (charges)	187 692 \$	(20 058)\$

* La contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE inclut un don désigné de 100 000 \$ en 2023 (100 000 \$ en 2022), effectué par la Fondation Marcelle et Jean Coutu, pour l'hygiène des hommes itinérants. La MAISON DU PÈRE a entièrement utilisé les sommes de 100 000 \$ au cours de chacun des deux derniers exercices.

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 août 2023

	Affectations internes		Non affecté	Total
	Réserves AccèsLogis (note 12)	Investi en immobilisations corporelles (note 12)		
Solde au début	687 026 \$	974 971 \$	(36 941) \$	1 625 056 \$
Excédent des produits (charges)	12 815	(232 700)	407 577	187 692
Investissement en immobilisations corporelles	-	312 990	(312 990)	-
Affectations internes (note 12)	21 800	-	(21 800)	-
Solde à la fin	721 641 \$	1 055 261 \$	35 846 \$	1 812 748 \$

Exercice clos le 31 août 2022

	Affectations internes		Non affecté	Total
	Réserves AccèsLogis (note 12)	Investi en immobilisations corporelles (note 12)		
Solde au début	654 890 \$	1 006 803 \$	(16 579) \$	1 645 114 \$
Excédent des produits (charges)	10 336	(237 490)	207 096	(20 058)
Investissement en immobilisations corporelles	-	205 658	(205 658)	-
Affectations internes (note 12)	21 800	-	(21 800)	-
Solde à la fin	687 026 \$	974 971 \$	(36 941) \$	1 625 056 \$

Situation financière

31 août	2023	2022
Actif à court terme		
Encaisse	1 343 821 \$	66 323 \$
Débiteurs (note 3)	848 046	658 309
Frais payés d'avance	152 919	61 310
	<u>2 344 786</u>	<u>785 942</u>
Placements réservés, à la juste valeur (note 4)	721 641	687 026
Immobilisations corporelles (note 5)	10 144 635	10 642 143
	<u>10 866 276</u>	<u>11 329 169</u>
Total de l'actif	13 211 062 \$	12 115 111 \$
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	1 886 804 \$	689 423 \$
Apports reportés	422 136	247 173
Portion exigible de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 7)	6 341	24 091
Portion exigible de la dette à long terme (note 8)	105 206	111 881
	<u>2 420 487</u>	<u>1 072 568</u>
Hypothèque immobilière à refinancer (note 8)	2 228 263	-
	<u>4 648 750</u>	<u>1 072 568</u>
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 7)	-	6 341
Dette à long terme (note 8)	-	2 333 469
Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	6 749 564	7 077 677
	<u>6 749 564</u>	<u>9 417 487</u>
Total du passif	11 398 314	10 490 055
Actif net		
Affectations internes (note 12)		
Réserves AccèsLogis	721 641	687 026
Investi en immobilisations corporelles	1 055 261	974 971
Non affecté	35 846	(36 941)
	<u>1 812 748</u>	<u>1 625 056</u>
Total du passif et de l'actif net	13 211 062 \$	12 115 111 \$

Pour le conseil d'administration

..... Administrateur

..... Administrateur

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 août	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits (charges)	187 692 \$	(20 058)\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	595 813	584 603
Amortissement des subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles	(363 113)	(347 113)
	420 392	217 432
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement (note 15)	1 204 711	(130 769)
	1 625 103	86 663
Activités de financement		
Réduction de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(24 091)	(22 178)
Remboursement de la dette à long terme	(111 881)	(108 490)
Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles	35 000	400 000
	(100 972)	269 332
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(56 415)	(357 663)
Produit de la disposition de placements	21 800	325 527
Acquisition d'immobilisations corporelles	(212 018)	(474 990)
	(246 633)	(507 126)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	1 277 498	(151 131)
Encaisse au début	66 323	217 454
Encaisse à la fin	1 343 821 \$	66 323 \$

Informations supplémentaires (note 15)

Notes complémentaires**31 août 2023**

1. Constitution, nature des activités et continuité des activités

Le Registraire des entreprises a émis en date du 11 septembre 2012 de nouvelles lettres patentes en vertu de l'article 221 de la Loi sur les compagnies (L.C.Q., C. C-38) constituant les membres en une nouvelle personne morale régie par la partie III de la Loi sur les compagnies sous le nom MAISON DU PÈRE.

La MAISON DU PÈRE, est un organisme de bienfaisance enregistré (au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu) offrant l'accueil, le gîte, la nourriture et les vêtements aux hommes défavorisés. L'Organisme offre également l'appui nécessaire pour sortir ces hommes de l'itinérance par des programmes d'accompagnement social et veille sur le bien-être des aînés de la rue par le biais de sa résidence de 76 chambres.

2. Principales méthodes comptables*Référentiel comptable*

L'Organisme applique le référentiel comptable selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Constatation des apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions, dons et contributions). Selon cette méthode, les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Constatation des produits

L'Organisme constate les produits de droits reçus des résidents et des participants sur une base mensuelle dès qu'ils sont exigibles et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Dons reçus sous forme de fournitures et de services

Les dons reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur. Cependant, la direction a estimé à 973 800 \$ (1 514 000 \$ en 2022) les dons en denrées alimentaires reçus au cours de l'exercice. Ces montants sont fournis à titre d'information et n'ont pas été audités.

Ventilation des charges

Pour les frais de fonctionnement et les charges générales d'administration, les charges directement liées à un secteur sont attribuées à ce secteur. Pour le service alimentaire direct, les charges sont attribuées aux différents secteurs, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata du nombre de repas servis par chacun. Pour les frais des immeubles, les charges sont attribuées aux différents secteurs, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata de la superficie de l'immeuble utilisée. Les frais généraux et les charges générales d'opération sont attribués aux différentes activités, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata de la superficie de l'immeuble utilisée. L'amortissement est réparti aux différentes activités, en fonction de la superficie de l'immeuble utilisée.

Notes complémentaires**31 août 2023**

2. Principales méthodes comptables (suite)*Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les dons reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du don. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Aménagement du terrain	10 %
Bâtiments	2,5 %
Aménagement intérieur du bâtiment	10 %
Mobilier et équipement de résidence	20 %
Matériel roulant	20 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	33,33 %

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles n'ont plus aucun potentiel de service pour l'Organisme. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

Subventions et dons afférents aux immobilisations corporelles

Les subventions et les dons afférents aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de subventions et de dons reportés puis amortis de la même manière que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent. La contribution au FQHC est amortie sur la durée de vie restante de l'immeuble au moment de la contribution, soit 30 ans.

*Instruments financiers**Évaluation initiale*

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre parties liées, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre parties liées dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements qu'elle évalue à la juste valeur qui est fournie par les gestionnaires. La variation de la juste valeur est présentée au résultat net.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et de la subvention gouvernementale à recevoir.

La contribution à recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE est comptabilisée au coût.

Notes complémentaires

31 août 2023

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs, des sommes à payer au Projet Logement Montréal et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Aucune dépréciation ou reprise n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont la durée de vie utile des actifs amortissables aux fins du calcul de l'amortissement et la juste valeur des instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Débiteurs

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes clients	96 927 \$	96 202 \$
Subvention gouvernementale à recevoir	19 500	19 500
Taxes de vente	52 629	85 889
Contribution à recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	678 990	456 718
	848 046 \$	658 309 \$

4. Placements réservés

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	Juste valeur et coût	Juste valeur et coût
Intérêts courus à recevoir	9 272 \$	5 198 \$
Dépôt à terme, taux de 2 %, échéant en janvier 2025	445 826	437 085
Dépôt à terme, taux de 2,75 %, échéant en août 2024	114 685	114 685
Dépôt à terme, taux de 5,05 % échéant en août 2024	151 858	130 058
	721 641 \$	687 026 \$

Notes complémentaires

31 août 2023

5. Immobilisations corporelles

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain – MAISON DU PÈRE et Résidence J.A. De Sève	333 750 \$	- \$	333 750 \$	333 750 \$
Aménagement du terrain	57 887	37 392	20 495	25 265
Bâtiment – MAISON DU PÈRE	4 147 882	1 774 318	2 373 564	2 477 261
Bâtiment – Résidence J.A. De Sève	12 670 429	5 958 959	6 711 470	7 028 231
Aménagement intérieur du bâtiment – MAISON DU PÈRE	496 312	72 847	423 465	456 302
Mobilier et équipement de résidence	1 255 893	1 037 965	217 928	224 046
Matériel roulant	132 465	103 735	28 730	46 784
Mobilier de bureau	96 435	90 772	5 663	2 848
Matériel informatique	206 013	187 080	18 933	15 743
	19 397 066	9 263 068	10 133 998	10 610 230
Bien loué en vertu d'un contrat de location-acquisition				
Matériel roulant	106 376	95 739	10 637	31 913
	19 503 442 \$	9 358 807 \$	10 144 635 \$	10 642 143 \$

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2023	2022
Comptes fournisseurs	100 023 \$	52 153 \$
Charges à payer	42 993	159 014
Salaires et vacances à payer	465 489	452 434
Sommes à remettre à l'État	16 704	25 822
Sommes à payer au Projet Logement Montréal	1 261 595	-
	1 886 804 \$	689 423 \$

7. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	2023	2022
Contrat de location-acquisition, taux de 8,3 %, remboursable par mensualités de 2 143 \$ incluant les intérêts, échéant en novembre 2023	6 341 \$	30 432 \$
Obligation échéant au cours du prochain exercice	6 341	24 091
	Néant \$	6 341 \$

Notes complémentaires

31 août 2023

7. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (suite)

Le paiement futur exigible sur le contrat de location-acquisition au cours du prochain exercice est de 6 427 \$, incluant 86 \$ d'intérêts.

8. Dette à long terme	<u>2023</u> Coût amorti	<u>2022</u> Coût amorti
Hypothèque immobilière non subventionnée, taux de 3,102 %, remboursable par mensualités de 15 473 \$ incluant les intérêts, renouvelable en juillet 2024, solde au 31 août 2023 amorti sur une période de 204 mois échéant en juillet 2039	<u>2 333 469 \$</u>	<u>2 445 350 \$</u>
Portion exigible	105 206	111 881
Hypothèque immobilière à refinancer	<u>2 228 263</u>	<u>-</u>
	<u>2 333 469</u>	<u>111 881</u>
	Néant \$	2 333 469 \$

L'hypothèque immobilière est garantie par le terrain et les bâtiments d'une valeur comptable nette de 9 418 784 \$.

Les versements estimatifs en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices, calculés en tenant compte du refinancement de l'hypothèque immobilière aux mêmes conditions à l'échéance, sont les suivants :

2024	114 919 \$
2025	118 535 \$
2026	122 265 \$
2027	126 112 \$
2028	130 080 \$

Notes complémentaires**31 août 2023****9. Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles**

Les subventions et les dons reportés représentent des fonds qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des subventions et dons reportés sont les suivantes :

	SHQ	Fondation de la MAISON DU PÈRE	Autres	2023	2022
Solde au début	2 682 260 \$	1 728 998 \$	2 666 419 \$	7 077 677 \$	7 024 790 \$
Contributions ou subventions reçues au cours de l'exercice	-	-	35 000	35 000	400 000
Amortissement	<u>(121 718)</u>	<u>(43 329)</u>	<u>(198 066)</u>	<u>(363 113)</u>	<u>(347 113)</u>
Solde à la fin	2 560 542 \$*	1 685 669 \$	2 503 353 \$	6 749 564 \$	7 077 677 \$

* Composition du solde de la subvention SHQ reportée afférente aux immobilisations corporelles :

Subvention à l'origine	6 104 448 \$
Contribution au FQHC	(926 834)
Amortissement cumulé	<u>(2 617 072)</u>
	<u>2 560 542 \$</u>

10. Fonds détenus pour le compte des bénéficiaires

L'Organisme détient des liquidités qui lui ont été remises pour le compte des bénéficiaires afin d'en assurer la gestion et le contrôle. Au 31 août 2023, les sommes ainsi confiées à l'Organisme et qui ne sont pas comptabilisées aux états financiers se résument comme suit :

	2023	2022
Actifs	1 241 295 \$	876 926 \$
Sommes dues à la MAISON DU PÈRE	74 766 \$	72 575 \$
Sommes dues aux bénéficiaires	1 146 863	784 477
Sommes à remettre à l'Office municipal d'habitation de Montréal et à des fournisseurs externes	<u>19 666</u>	<u>19 874</u>
	<u>1 241 295 \$</u>	<u>876 926 \$</u>

Notes complémentaires

31 août 2023

11. Fonds détenus pour le compte du Projet Logement Montréal

L'Organisme a signé une entente de gestion et de collaboration dans le cadre du projet « Projet Logement Montréal » avec ses partenaires (Mission Bon Accueil, Mission Old Brewery et l'Accueil Bonneau) dans le but de réduire l'itinérance à Montréal. L'Organisme a été désigné comme coordonnateur et gestionnaire de ce projet qui est financé par des subventions de la Stratégie des Partenariats de Lutte contre l'Itinérance et du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Au 31 août 2023, les sommes ainsi confiées à l'Organisme à titre de fiduciaires et qui ne sont pas comptabilisées aux états financiers se résument comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Bilan		
Actif à court terme	1 864 343 \$	2 458 003 \$
Sommes à recevoir de la MAISON DU PÈRE	1 261 595 \$	-
Sommes dues à la MAISON DU PÈRE	22 161 \$	22 513 \$
Autres passifs à court terme	3 103 777 \$	2 435 490 \$
Actif net	- \$	-
Résultats		
Produits	4 564 464 \$	3 449 489 \$
Frais d'exploitation	4 564 464 \$	3 449 489 \$
Excédent des produits	- \$	-

12. Affectations internes

Le conseil d'administration a décidé de grever d'une affectation interne le montant de l'actif net investi en immobilisations corporelles et de le présenter après déduction des subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles, de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition et de la dette à long terme afférente.

En vertu de la convention d'exploitation intervenue entre la Société d'habitation du Québec et l'Organisme dans le cadre du programme AccèsLogis, les administrateurs de l'Organisme ont affecté l'actif net de la manière suivante :

	<u>Réserve de gestion</u>	<u>Réserve de remplacement immobilière</u>	<u>Réserve de remplacement mobilière</u>	<u>Total</u>
Solde au début	81 486 \$	315 356 \$	290 184 \$	687 026 \$
Contribution à chacune des réserves	-	21 800	-	21 800
Intérêts	<u>1 520</u>	<u>5 882</u>	<u>5 413</u>	<u>12 815</u>
Solde à la fin	<u>83 006 \$</u>	<u>343 038 \$</u>	<u>295 597 \$</u>	<u>721 641 \$</u>

Une somme de 721 641 \$ est présentée à titre de placements réservés.

Notes complémentaires**31 août 2023**

13. Instruments financiers*Risques et concentrations*

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Organisme aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 août 2023.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Organisme sont liés aux comptes clients, à la subvention gouvernementale à recevoir et à la contribution à recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE.

Au 31 août 2023, aucun compte client n'a été déprécié (aucun en 2022).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs, ses sommes à payer au Projet Logement Montréal et sa dette à long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe (placements et dette à long terme) qui assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur.

La valeur comptable de tous les passifs financiers qui sont garantis est de 2 333 469 \$ (2 445 350 \$ en 2022).

14. Opérations entre parties liées

L'Organisme détient un intérêt économique dans la Fondation de la MAISON DU PÈRE du fait que cette dernière sollicite des fonds au bénéfice de l'Organisme.

Notes complémentaires

31 août 2023

15. Flux de trésorerie	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(189 737) \$	(50 563) \$
Frais payés d'avance	(91 609)	1 758
Créditeurs et charges à payer	1 311 094	(76 499)
Apports reportés	<u>174 963</u>	<u>(5 465)</u>
	<u>1 204 711 \$</u>	<u>(130 769) \$</u>

Informations supplémentaires

Activité d'investissement sans incidence sur la trésorerie

*Créditeurs et charges à payer diminuant l'acquisition
 d'immobilisations corporelles*

- \$ 113 713 \$

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 août

2023

2022

ANNEXE A – SUBVENTIONS

Subventions

Subventions du gouvernement provincial

Ministère de la Santé et des Services sociaux – Programme de soutien aux organismes communautaires	2 293 528 \$	2 195 257 \$
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Entente de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	169 279	177 000
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Programme d'aide et d'accompagnement social – Action CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Programme vers un Chez Soi	26 185	13 874
Autres	-	83 028
	7 103	7 365

Subventions du gouvernement fédéral

Emploi et Développement social Canada – Programme nouveaux horizons pour les aînés	6 161	13 980
Emploi et Développement social Canada – Développement des ressources humaines – Programmes Emploi d'été Canada	18 392	11 062
Office municipal d'habitation de Montréal	173 865	184 284
Autres	55 000	3 750

2 749 513	2 689 600
------------------	------------------

Subventions, dons et contributions – COVID-19

Subventions du gouvernement provincial

CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Soutien RPA – Financement d'urgence	-	76 940
Ville de Montréal	-	7 500
Autres contributions	-	30 000
	-	114 440
	2 749 513 \$	2 804 040 \$

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 août 2023

ANNEXE B – RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

2023

	Programme du CAHR*	Programme de la RE-SO**	Résidence pour Aînés de la rue	Programme d'Accès-Santé	Programme IML***	Total
Produits						
Subventions	1 458 134 \$	783 797 \$	294 352 \$	186 135 \$	27 095 \$	2 749 513 \$
Dons et contributions	134 018	25 027	61 926	20 103	13 926	255 000
Droits reçus des résidents et des participants	-	187 036	656 771	-	-	843 807
Autres	37 410	38 979	96 453	31 312	44 726	248 880
Contribution de la Fondation J.A. De Sève	33 129	34 518	85 416	27 728	19 209	200 000
	<u>1 662 691</u>	<u>1 069 357</u>	<u>1 194 918</u>	<u>265 278</u>	<u>104 956</u>	<u>4 297 200</u>
Charges directes réparties par secteurs d'activité						
Salaires et charges sociales	1 396 155	826 081	1 470 076	630 654	409 252	4 732 218
Service alimentaire direct	261 609	123 037	337 682	28 764	4 475	755 567
Frais de fonctionnement	56 961	34 525	128 157	14 117	4 321	238 081
Frais des immeubles	46 391	101 012	132 701	9 792	-	289 896
Intérêts sur la dette à long terme	12 023	26 179	34 393	2 538	-	75 133
Amortissement	37 237	81 083	106 520	7 860	-	232 700
	<u>1 810 376</u>	<u>1 191 917</u>	<u>2 209 529</u>	<u>693 725</u>	<u>418 048</u>	<u>6 323 595</u>
Charges indirectes réparties par secteurs d'activité						
Charges générales d'opération	207 595	452 021	593 828	43 819	-	1 297 263
Charges générales d'administration	453 951	268 595	477 985	205 053	133 066	1 538 650
	<u>661 546</u>	<u>720 616</u>	<u>1 071 813</u>	<u>248 872</u>	<u>133 066</u>	<u>2 835 913</u>
Excédent des charges par secteurs d'activité	(809 231)	(843 176)	(2 086 424)	(677 319)	(446 158)	(4 862 308)
Contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	<u>800 000</u>	<u>900 000</u>	<u>2 150 000</u>	<u>700 000</u>	<u>500 000</u>	<u>5 050 000</u>
Excédent des charges (produits) par secteurs d'activité	<u>(9 231) \$</u>	<u>56 824 \$</u>	<u>63 576 \$</u>	<u>22 681 \$</u>	<u>53 842 \$</u>	<u>187 692 \$</u>

* Centre d'accueil d'hébergement en référencement

** Réinsertion sociale

*** Insertion et Maintien en Logement

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 août 2023

ANNEXE B – RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

2022

	Programme du CAHR*	Programme de la RE-SO**	Résidence pour Aînés de la rue	Programme d'Accès-Santé	Programme IML***	Total
Produits						
Subventions	1 407 695 \$	776 585 \$	384 030 \$	194 937 \$	40 793 \$	2 804 040 \$
Dons et contributions	3 468	4 336	11 642	3 176	2 378	25 000
Droits reçus des résidents et des participants	-	146 638	622 451	-	-	769 089
Autres	27 104	33 891	90 989	24 826	41 991	218 801
Contribution de la Fondation J.A. De Sève	34 679	43 363	116 418	31 765	23 775	250 000
	<u>1 472 946</u>	<u>1 004 813</u>	<u>1 225 530</u>	<u>254 704</u>	<u>108 937</u>	<u>4 066 930</u>
Charges directes réparties par secteurs d'activité						
Salaires et charges sociales	1 041 678	725 414	1 385 495	468 954	327 379	3 948 920
Service alimentaire direct	234 332	110 209	302 474	25 765	4 009	676 789
Frais de fonctionnement	78 144	57 366	185 472	30 330	3 970	355 282
Frais des immeubles	49 416	107 599	141 355	10 431	-	308 801
Intérêts sur la dette à long terme	21 221	14 779	28 225	9 553	6 669	80 447
Amortissement	62 647	43 627	83 324	28 203	19 689	237 490
Total des charges directes	<u>1 487 438</u>	<u>1 058 994</u>	<u>2 126 345</u>	<u>573 236</u>	<u>361 716</u>	<u>5 607 729</u>
Charges indirectes réparties par secteurs d'activité						
Charges générales d'opération	185 242	403 348	529 886	39 101	-	1 157 577
Charges générales d'administration	375 023	261 162	498 803	168 832	117 862	1 421 682
Total des charges indirectes	<u>560 265</u>	<u>664 510</u>	<u>1 028 689</u>	<u>207 933</u>	<u>117 862</u>	<u>2 579 259</u>
Excédent des charges par secteurs d'activité	<u>(574 757)</u>	<u>(718 691)</u>	<u>(1 929 504)</u>	<u>(526 465)</u>	<u>(370 641)</u>	<u>(4 120 058)</u>
Contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	600 000	700 000	1 900 000	500 000	400 000	4 100 000
Excédent des charges (produits) par secteurs d'activité	<u>25 243 \$</u>	<u>(18 691) \$</u>	<u>(29 504) \$</u>	<u>(26 465) \$</u>	<u>29 359 \$</u>	<u>(20 058) \$</u>

* Centre d'accueil d'hébergement en référencement

** Réinsertion sociale

*** Insertion et Maintien en Logement